

EP2 – SERVICES DES BOISSONS ET DES METS

CONSIGNES

A – Partie en activité comptoir – Durée : 30 minutes à 1 heure

Partie pratique

Le candidat devra réaliser devant un jury un service commercial au comptoir de boissons et d'un mets imposé (envoi d'une préparation spécifique). Il va jusqu'à l'encaissement.

Partie orale

Durant cette épreuve, le candidat sera également évalué oralement sur l'exactitude des connaissances relatives à l'environnement technologique, scientifique, économique et juridique.

B – Partie en activités limonade et brasserie – Durée : 2 heures à 2 heures 30 *(en fonction de la durée effective de l'activité comptoir)*

Le candidat devra effectuer un service commercial synchronisé des boissons et des mets :

- **en activité limonade, pour une table de 1 à 2 clients.**
Le candidat utilisera la carte formule rapide communiquée en annexe.
Ce service sera effectué impérativement au plateau.

- **en activité brasserie pour une table de 3 à 4 clients.**
Le candidat utilisera la carte brasserie qui lui sera communiquée.
En fonction des boissons, le service pourra être effectué à bon escient au plateau.

CAP SERVICES EN BRASSERIE - CAFÉ	DOCUMENT JURY	Durée : 3 h00	Coef. : 7
ÉPREUVE EP2. SERVICES DES BOISSONS ET DES METS	Code : 5033406	Session 2007	Page : 1/1

Épreuve EP2
Service des boissons et des mets
Environnement scientifique

CONSIGNES AUX MEMBRES DU JURY

Le candidat doit, au cours de l'activité comptoir, exprimer oralement des connaissances inhérentes à l'environnement scientifique.

Propositions de questions :

Les questions suivantes sont données à titre indicatif. Elles peuvent servir de base à l'interrogation qui doit être adaptée à la réalisation pratique du candidat.

Contenus :

L'épreuve porte obligatoirement sur les savoirs associés S64, S65, S67 et S69 du référentiel.

Elle est évaluée impérativement par le professeur de sciences appliquées.

Forme :

L'épreuve « environnement scientifique » est une épreuve orale.

CAP SERVICES EN BRASSERIE - CAFÉ		CONSIGNES JURY	
Épreuve EP2 : Service des boissons et des mets Environnement scientifique	Code : 50 33406	Session 2007	Page : 1/1